



THIAM : SERVIR SON PAYS OU SE SERVIR DE SON PAYS ?

L'actualité politique ivoirienne nous offre ces jours-ci un avant-goût des questions qui prévaudront pour la bataille des présidentielles à venir. L'affaire Valérie Yapo contre Tidjane Thiam suit son cours et, les partisans de l'ex-banquier du Crédit Suisse veulent faire croire qu'il s'agit d'un règlement de comptes interne alors qu'il est simplement question du respect des textes du PDCI. Rappelons, pour mémoire, que lors des dernières présidentielles, d'autres figures politiques, et non des moindres, avaient été empêchées de concourir pour des raisons similaires de nationalité. Pourquoi ferait-on une exception pour Thiam ?

Les thuriféraires de l'ancien patron du Crédit Suisse, y compris certains députés, précipitamment installés dans la réaction et dont on pourrait s'interroger sur la pertinence des actions, tentent, vaille que vaille, de peser sur la justice en battant, écharpes en avant, les pavés du palais de justice d'Abidjan, oublieux du fait qu'en cette nouvelle Côte d'Ivoire, l'ère des arrangements entre amis est révolue. L'histoire de notre jeune république ne s'écrira pas en catimini et surtout pas sans nos populations qui, légitimement, exigent vérité et transparence en cette affaire.

La vraie question, celle que la branche thiamiste, d'un PDCI désormais divisé, évite soigneusement de se poser, est d'une simplicité juvénile :

Tidjane Thiam était-il "exclusivement ivoirien" au moment de sa candidature et de son élection à la tête du PDCI ?

Tout le débat judiciaire tourne autour de cette interrogation et de la réponse qui en résulterait. Pas besoin de pirouettes rhétoriques ou d'accusations de complot.

Si Tidjane Thiam était en effet exclusivement ivoirien au moment de son élection, alors ses partisans peuvent dormir tranquilles. Si en revanche, la réponse est négative, alors les conséquences sont inévitables car cela signifiera que son élection à la tête du PDCI repose sur une irrégularité qui pourrait bien lui coûter son poste. Cela ne serait alors que justice rendue à la plaignante d'abord, puis, bien ultimement, aux militants du PDCI.

Cette affaire met en lumière un problème plus large au sein du PDCI, celui de la précipitation et de l'improvisation qui ont entouré la transition après le décès de H.K. Bédié. Plutôt que de poser des bases solides en effet, certains barons du PDCI, pour d'obscures raisons qu'ils sont seuls à connaître et à comprendre, ont très manifestement préféré imposer un chef sans prendre le temps de vérifier si son éligibilité était en béton ou reposait sur du sable mouvant. Ainsi, celui-là que l'on avait un temps cru "rentré pour servir son pays", comme il aimait à le répéter alors, s'est révélé être tout autre. Il a été ainsi surpris, moult fois, en situation de flagrant délit à vouloir plutôt "se servir de son pays" comme d'un tremplin social, en consolation de s'être fait lamentablement viré du Crédit Suisse.

Aujourd'hui, ce manque de rigueur au PDCI se retourne contre eux-mêmes ; ils payent le prix, soit de leur cécité, tout au moins de ce trop plein de suffisance

qui a poussé leurs cadres à mentir au besoin pour installer, au détriment de leurs propres militants, un parachuté qui n'aurait jamais dû l'être.

L'affaire Yapo Valérie n'est donc pas qu'une simple querelle interne ; elle est un test de crédibilité pour le PDCI, ce parti qui a pourtant toujours revendiqué l'héritage de Félix Houphouët-Boigny. Bien curieux héritage, en leurs mains et en leur posture actuelle, car le Président Houphouët était avant tout un homme d'institutions et de règles. Peut-on sérieusement imaginer qu'il aurait toléré une violation des statuts de son parti juste pour accommoder un candidat, fût-il son sulfureux petit-neveu ?

Ont-ils oublié, au PDCI, que Houphouët-Boigny lui-même, le père fondateur de la nation d'ébournie, par souci de préserver son héritage des affres du népotisme et des querelles dynastiques, redoutait par-dessus tout que sa lignée ne s'immisce dans l'arène politique nationale ?

En réalité, ce procès, dont l'issue prochaine nous situera sur l'avenir politique de M. Thiam, n'oppose pas seulement une militante à un leader. Il oppose les textes du parti à la realpolitik, les militants de terrain aux élites parachutées et surtout la transparence aux arrangements de couloir.

Si la justice tranche en faveur de Yapo Valérie, le PDCI devra revoir son organisation en profondeur. S'il s'avère que Thiam n'était pas exclusivement ivoirien, il ne s'agira pas seulement d'une annulation de son élection mais d'un désaveu, d'un camouflet cinglant pour ceux qui l'ont imposé sans précaution.

Les militants du PDCI, desquels nous ne sommes pas, devront alors se poser la bonne question : veulent-ils un parti fort et respectueux de ses propres règles ou une structure où les ambitions personnelles priment sur la légalité ?

Sur ce, nous croyons avoir dit !!!